

11^e Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme
Les détenteurs de droits au centre :
Renforcer la responsabilité pour faire progresser le respect envers les
personnes et la planète par les entreprises au cours de la prochaine décennie
Du 28 au 30 novembre 2022

Déclaration du Caucus autochtone
Séance plénière de clôture

Les Peuples autochtones sont en première ligne dans la crise planétaire actuelle, marquée par l'exploitation des ressources, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la déforestation et la pollution. Nos terres, nos eaux et nos milieux marins demeurent une source de vie, de connaissance et d'espoir pour la planète. Pourtant, nos terres, nos territoires et nos Peuples sont soumis à des pressions extrêmes, alors que nos droits humains fondamentaux continuent à être bafoués dans le cadre de projets menés par des entreprises. Face à cette situation, la protection offerte par les États est très limitée, voire inexistante, tandis que l'accès à la justice et à des réparations nous est refusé.

Il est dès lors impératif que nos communautés, ainsi que notre patrimoine naturel et spirituel, soient reconnus comme des espaces de vie.

C'est pourquoi nous avons décidé de participer à ce Forum, en notre qualité de représentants autochtones des sept régions socio-culturelles du monde (Afrique, Asie, Arctique, Russie, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord et Pacifique).

Nous nous réjouissons que le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme ait fourni une tribune aux Peuples autochtones dans le cadre de ce Forum pour leur permettre d'exprimer leur opinion sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, compte tenu de la situation que nous vivons sur nos terres et territoires. Au fil des séances, nous avons écouté qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes innovants pour faire respecter les droits humains de tous les détenteurs de droits. Nous avons également entendu le monde des affaires et certains États nous dire que nous devons être « moins ambitieux » et plus « pragmatiques » en ce qui concerne la mise en œuvre des principes directeurs. Avec tout notre respect, nous tenons à marquer notre désaccord.

Le respect des droits des Peuples autochtones n'est pas facultatif, que ce soit pour les États ou pour les entreprises. Ces droits ont été consacrés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones et par le droit international des droits de l'homme. La législation nationale portant sur les activités des entreprises ne

saurait rabaisser les droits que nous détenons sur nos terres, nos forêts, nos mers et nos océans, ni nos droits relatifs à notre patrimoine culturel, à notre participation et à notre consentement préalable, libre et éclairé. Les initiatives en cours visant à mettre en place des lois sur la diligence voulue, à l'instar de celle lancée par l'Union européenne, doivent garantir la protection pleine et entière des droits des Peuples autochtones et inclure des mécanismes efficaces de responsabilisation.

Comme nous avons pu le constater pendant ces trois jours, les défenseurs des droits humains, dont des défenseurs et défenseuses autochtones, font l'objet d'actes d'intimidation, de criminalisation et de violence sous toutes ses formes, dont des déplacements forcés et des assassinats, quand ils sont amenés à défendre leurs droits fondamentaux, leurs terres et leurs territoires dans le cadre de projets menés par des entreprises. Les États ont adopté des lois pour protéger le milieu des affaires et les investissements, qui ne sont pas cohérentes avec leurs obligations en matière de droits humains. Dans certains cas, les forces de sécurité sont déployées sur nos territoires sous le prétexte de protéger les activités des entreprises et les investissements, ce qui a pour effet d'accroître la violence et les atteintes aux droits humains.

Lorsque les États manquent à leur devoir de protection et les entreprises font la sourde oreille face à leurs responsabilités, il est important de disposer de mécanismes solides de responsabilisation et de plaintes, assortis de critères clairs pour permettre l'accès à l'information, l'accès à la justice dans tous les pays et des procédures claires pour garantir un recours équitable là où les droits des Peuples autochtones ont été bafoués.

Plusieurs recommandations ont été formulées par le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme, les organes conventionnels et d'autres mécanismes des Nations Unies pour la défense des droits humains, demandant aux États de protéger les droits des Peuples autochtones à l'autodétermination, à leurs terres et à leurs eaux, à leur patrimoine culturel et au consentement préalable, libre et éclairé dans le cadre des activités menées par les entreprises. Des décisions rendues par les tribunaux régionaux et nationaux, ainsi que des résolutions adoptées par des parlements régionaux, abondent en ce sens. Malgré cela, la situation sur le terrain n'a pas changé.

Il est temps que ces demandes se traduisent par des mesures concrètes, afin d'assurer la pleine reconnaissance et le respect des droits des Peuples autochtones, notamment dans le cadre des activités des entreprises.

Nous ne pouvons plus attendre. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones doit être appliquée dans son intégralité. Nos Peuples et nos communautés ne peuvent continuer à subir des représailles de la part d'acteurs

étatiques et non-étatiques simplement parce qu'ils défendent le droit à la vie. Notre survie même en tant que Peuples distincts est en jeu.

En guise de conclusion, j'aimerais attirer votre attention sur les représailles subies par les représentants autochtones qui collaborent avec des organes des Nations Unies chargés des droits humains et exprimer notre solidarité avec Anexa Alfred Cunningham, membre du Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples autochtones qui s'est vu refuser le droit de rentrer dans son pays.